

Particuliers

Liste électorale : saisir le juge en cas d'omission ou de radiation par la commission administrative (Formulaire 15878*03)

[Accéder au Formulaire – Cerfa 15878*03 \(https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15878.do\)](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15878.do)

Permet de contester votre omission ou radiation des listes électorales, prononcée à tort à votre encontre (par exemple : demande d'inscription déposée dans les temps mais non traitée par l'administration, radiation des listes par le maire sans en avoir été averti).

➤ [Élections \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=N47\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=N47)